
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771 chemin de la Beauce, le 3 avril 2012, à compter de 20 heures 00.

Sont présents :

Mesdames les conseillères Éva Böröcz et Sylvette Savaria, messieurs les conseillers Ghislain Beaugard, Bruno Napert, Daniel Plouffe et Pierre St-Louis, formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Claude Jutras.

Monsieur Alain Beaugard, secrétaire-trésorier et directeur général, assure le greffe.

OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte à 20 heures 00.

2012-04-34

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de monsieur le conseiller Daniel Plouffe, appuyé par monsieur le conseiller Ghislain Beaugard, il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Procès verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2012 – Adoption;
3. Affaires découlant des séances du conseil du 6 mars 2012;
4. Correspondance;
5. Assemblée générale annuelle de l'Association des plus beaux villages du Québec – Participation de monsieur le maire – Autorisation;

6. Finances

6.1 Comptes payés et à payer – Autorisation de paiement;

7. Rapport des comités du conseil

7.1 Bâtiments et propriétés municipales

7.1.1 Rapport du représentant;

7.2 Voirie et aqueduc

7.2.1 Rapport du représentant;

7.2.2 Achat groupé – Entente intermunicipale – Adhésion;

7.2.3 Règlement de modification n° 246-3 visant à réduire la vitesse sur une section du chemin de la Beauce – Avis de motion;

7.3 Environnement

7.3.1 Rapport du représentant;

7.4 Urbanisme

7.4.1 Rapport du représentant;

7.4.2 Plan et règlements d'urbanisme révisés – Suivi;

7.4.3 Règlement de modification n° 181-26 créant la zone AGR-9 à même la zone AGR-7 – Avis de motion;

7.5 Culture et patrimoine

7.5.1 Rapport de la représentante;

7.6 Loisirs

7.6.1 Rapport de la représentante;

7.7 Transport et transport adapté

7.7.1 Rapport du représentant;

7.8 Sécurité civile et prévention des incendies

7.8.1 Rapport du représentant;
7.8.2 Schéma de couverture de risques – Assurances – Confirmation de la conformité de la municipalité;

8. Période de questions;
9. Levée de l'assemblée.

Avec les ajouts suivants :
6.2 Rapport du vérificateur – Dépôt;
7.2.4 Demandes au ministère des Transports;

ADOPTÉE

2012-04-35

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2012

Sur une proposition de madame la conseillère Éva Böröcz, appuyée par madame la conseillère Sylvette Savaria, il est unanimement résolu:

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2012 tel que déposé.

ADOPTÉE

3. AFFAIRES DÉCOULANT DES SÉANCES DU 6 MARS 2012

Le directeur général résume le suivi fait aux décisions de la séance du 6 mars 2012.

4. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance particulière

2012-04-36

5. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'ASSOCIATION DES PLUS BEAUX VILLAGES DU QUÉBEC – PARTICIPATION DE MONSIEUR LE MAIRE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'adhésion de la municipalité à l'Association des plus beaux villages du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Plouffe, il est unanimement résolu :

D'AUTORISER la participation de monsieur le Maire à l'assemblée générale de l'Association des plus beaux villages du Québec et de lui rembourser les frais afférents.

ADOPTÉE

6. FINANCES

2012-04-37

6.1 COMPTES PAYÉS ET À PAYER - AUTORISATION DE PAIEMENT

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Plouffe, il est unanimement résolu :

QUE LA LISTE des comptes en date du 3 avril au montant de 180 340.17 \$ soit approuvée.

ADOPTÉE

2012-04-38

6.2 RAPPORT DU VÉRIFICATEUR- DÉPÔT

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article n°176.1 du Code municipal à l'effet que le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les états financiers et le rapport du vérificateur pour l'année 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par monsieur le conseiller Ghislain Beauregard, il est unanimement résolu :

DE PRENDRE ACTE du rapport du vérificateur pour l'année 2011 tel que déposé.

ADOPTÉE

7. COMITÉS DU CONSEIL

7.1 BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

7.1.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT

Aucun développement depuis la séance précédente.

7.2 VOIRIE ET AQUEDUC

7.2.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT

Monsieur le conseiller Ghislain Beauregard fait état des travaux prochains : augmenter la fréquence des purges sur Second Ruisseau et le rang Lamontagne, niveler le rang des Érablières, élargir un ponceau sur la rue Lavallée et réparer la chaussée (nid de poule).

2012-04-39

7.2.2 ACHAT GROUPÉ – ENTENTE INTERMUNICIPALE – ADHÉSION

CONSIDÉRANT les politiques de gestion contractuelle adoptées par les municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT le projet d'entente intermunicipale concernant la gestion d'appels d'offres groupés préparé par la Municipalité de Saint Antoine-sur-Richelieu et proposée à des municipalités locales et municipalités régionales de comté (MRC) environnantes, lequel projet d'entente fait partie intégrante de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Napert, il est unanimement résolu:

D'ADOPTER l'entente intermunicipale concernant la gestion d'appels d'offres groupés et en autorise la signature par monsieur le maire et le directeur général avec les municipalités qui par résolution de leur conseil respectif y adhéreront soit et entre autres les municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Mathieu-de-Beloeil, Saint-Marc-sur-Richelieu, Saint Charles-sur-Richelieu, territoire de la MRC de La Vallée-du Richelieu.

ADOPTÉE

2012-04-40

7.2.3 RÈGLEMENT DE MODIFICATION N° 246-3 VISANT À RÉDUIRE LA VITESSE SUR UNE SECTION DU CHEMIN DE LA BEAUCE – AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par m. le conseiller Ghislain Beauregard à l'effet que lors d'une séance ultérieure, il déposera le règlement de modification n° 246-3 afin de réduire la vitesse à 50 km/h de la Petite Montée au numéro civique 168

inclusivement. Un projet de règlement est déposé, une dispense de lecture est demandée.

2012-04-41

7.2.4 DEMANDES AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

CONSIDÉRANT les plaintes de vitesse excessive sur la rue Labonté;

CONSIDÉRANT que la rue Labonté est collectrice entre Verchères, Calixa-Lavallée et Saint-Marc-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT le danger de l'intersection de la rue Labonté et du chemin de la Beauce pour cause de visibilité déficiente;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de demander au ministère des Transports de revoir la conformité de la signalisation actuelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par madame la conseillère Éva Böröcz, il est unanimement résolu:

DE DEMANDER au ministère des Transports d'examiner la pertinence de la signalisation actuelle sur la rue Labonté concernant la vitesse maximale permise;

D'INSTALLER un arrêt obligatoire à l'intersection de la rue Labonté et du chemin de la Beauce.

ADOPTÉE

7.3 ENVIRONNEMENT

7.3.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT

Aucun développement depuis la séance précédente.

7.4 URBANISME

7.4.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT

Voir rubrique suivante.

2012-04-42

7.4.2 PLAN ET RÈGLEMENTS D'URBANISME RÉVISÉS – SUIVI

Les documents examinés par le conseil ont été transmis à la MRC, conformément à la résolution n° 2012-03-31 adoptée lors de la séance ordinaire du 6 mars 2012.

2012-04-43

7.4.3 RÈGLEMENT DE MODIFICATION N° 181-26 CRÉANT LA ZONE AGR-9 À MÊME LA ZONE AGR-7 - AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par m. le conseiller Pierre St-Louis à l'effet que lors d'une séance ultérieure, il déposera le règlement de modification n° 181-26 afin de créer la zone AGR-9 à même la zone AGR-7 et y établir les normes applicables à cette nouvelle zone, notamment concernant la superficie maximale des bâtiments accessoires.

7.5 CULTURE ET PATRIMOINE

7.5.1 RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE

Aucun développement depuis le conseil précédent.

7.6 LOISIRS

7.6.1 RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE

Aucun développement depuis le conseil précédent.

7.7 TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTE

7.7.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT

Aucun développement depuis le conseil précédent.

7.8 SECURITE CIVILE ET PREVENTION DES INCENDIES

7.8.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT

Aucun développement depuis le conseil précédent.

2012-04-44

7.8.2 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES – ASSURANCES – CONFIRMATION DE LA CONFORMITÉ DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, le 18 mars 2009;

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie inclut un plan de mise en œuvre qui précise les mesures et les actions projetées en lien avec les objectifs des orientations ministérielles, conformément à l'article 10 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

CONSIDÉRANT l'importance du respect de ces plans de mise en œuvre, car ils sont en lien direct avec l'obtention et le maintien de l'immunité des responsabilités, tel que prescrit à l'article 47 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

CONSIDÉRANT que l'exonération prévue à la *Loi sur la sécurité incendie* requiert que les mesures prévues au plan de mise en œuvre aient été réalisées conformément au calendrier établi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Plouffe, appuyé par monsieur le conseiller Ghislain Beaugard, il est unanimement résolu:

D'INFORMER notre courtier en assurances que toutes les mesures prévues au plan de mise en œuvre ont été réalisées et complétées selon le calendrier prévu initialement au schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

ADOPTÉE

8 PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire tient une période de questions pour les personnes présentes. Il est question de porter la durée du permis de feu à 1 an plutôt que 4 mois, de réparer une valve d'entrée d'eau et de résumer le projet de règlement de modification n° 181-26.

2012-04-45

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, sur la proposition de monsieur le conseiller Daniel Plouffe, appuyé par monsieur le conseiller Ghislain Beaugard, il est unanimement résolu que la présente session soit levée à 20 h 25

ADOPTÉE

**Claude Jutras
Maire**

**Alain Beaugard
Secrétaire-trésorier
Directeur général**